L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 6 JUILLET 1877. 50me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI MATIN, 6 JUILLET.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par H. Stern & Co., au No 63 de la rue de la Douane—bottes, souliers et brodequins—chapeaux.

Le 4 juillet et la politique.

Le télégraphe nous a transmis un long compte-rendu des discours prononcés le 4 juillet, à Woodstock, Vermont, par MM. Chamberlain et Blaine qui, avec un à propos dont on appréciera le patriotisme et la convenance, ont saisi l'occasion de l'anniversaire de l'indépendance nationale, pour donner carrière à leurs sentiments de rancune et de haine sectionnelles.

L'ex-gouverneur Chamberlain a refait à sa façon l'histoire des troubles de la Caroline du Sud, dans lesquels il a joué un si triste rôle, et il a attaqué, avec fiel et amertume, la politique du président Hayes. Il a dénoncé comme un marché de corruption et de vol, le projet du bill pour le chemin de fer du Pacifique du Sud et le projet de subventions pour les levées du Mississippi. C'est en donnant son appui à ces *vols publics*, a dit Chamberlain, que le président Hayes veut s'assurer l'appui des démocrates du Sud.

On juge par là du ton et de la teneur de cette harangue. Mais nous devons dire qu'elle n'a pas été du goût de tous les auditeurs. Le révérend Stoddard, de Fair Haven, Massachusetts, a déclaré que les sentiments exprimés par M. Chamberlain n'étaient pas ceux des populations de la Nouvelle-Angleterre, et il a invité ceux qui approuvaient la politique du président Hayes à l'indiquer, ce à quoi l'auditoire a répondu en poussant trois "hearty cheers" pour le président.

M. Blaine, qui se trouvait présent, a prononcé un discours destiné à flatter les sentiments de sa section. Il a combattu énergiquement tout projet d'agrandissement du côté du Mexique. Il a représenté les Etats du Sud comme animés d'un esprit anti-national, comme considérant l'obéissance due aux gouvernements locaux comme supérieure à celle qui est due au gouvernement fédéral.

Ces Etats, a-t-il dit, ont déjà changé ou s'occupent de changer leurs Constitutions afin d'en faire disparaître toutes les clauses qui reconnaissent le pouvoir supérieur de l'Union. Pendant une période de 60 ans, l'annexion de territoires au Sud a été la politique favorite de notre gouvernement. En 1803, nous avons acheté la Louisiane et en 1819 la Floride. En 1845 nous avons annexé le Texas, et en 1848 nous avons pris un vaste territoire au Mexique, enfin, en 1853, nous avons payé un gros prix pour une petite portion de territoire. Toutes ces acquisitions, sauf la dernière, ont été faites par des présidents du Sud. M. Blaine redoute donc tout nouvel agrandissement de territoire au Sud, qui ne ferait que renforcer une section animée de sentiments dangereux pour l'Union.

Sans être partisan d'aucune annexion forcée l'ex-orateur de la Chambre verrait avec satisfaction l'incorporation dans l'Union des provinces anglaises de l'Amérique qui ajouteraient à notre force et à notre prospérité.

Le télégraphe transmet les deux extraits suivants de la conclusion du discours de M. Blaine.

"Mais nous n'aurions rien à gagner et tout à perdre à fermer les yeux à ce fait palpable que l'élément politique dominant du Sud a des vues contraires au prestige et à la perpétuité de l'Union américaine. Je le dis sans colère, mais avec regret, mais je manquerais à mes convictions si je le taisais: la force consolidée des seize Etats, autrefois à esclaves, est une force politique terrible qui comprend presqu'une moitié du Sénat et plus des deux tiers de la Chambre des représentants et près des deux cinquièmes du collège électoral.

Cet élément tout entier est contrôlé par une petite minorité du peuple de ces Etats. Il sera employé à l'avenir avec l'unité d'un despotisme insolent et il vise à une domination permanente dans le gouvernement du pays.

Je crois que les hommes qui, dans la guerre et dans les conseils, ont sauvé l'Union sont ceux qui doivent la gouverner.

"Et finalement, je crois que toute politique qui se propose ou qui admet la possibilité d'une annexion de territoire mexicain ou toute autre addition aux éléments troublés du Sud, est contraire aux plus chers intérêts de tout citoyen américain.

Il parait, d'après M. Blaine, que les hommes du Sud ne sont pas des citoyens américains, que ce sont des intrus dans l'Union, et que le droit de contrôler le gouvernement doit être exclusivement réservé aux républicains qui se sont battus pour l'Union ou aux sages, comme M. Blaine, qui ont fait battre les autres. On se demande alors pourquoi M. Blaine et ses amis ont entrepris cette guerre. Ils eussent bien mieux fait de suivre le premier conseil de Greeley et de laisser les onze Etats se retirer tranquillement; ils fussent restés maîtres dans leur Union restreinte. On voit que nous n'en avons pas fini avec les théories des politiciens radicaux. Mais les temps sont changés et nous pensons que ces théories resteront sans écho. Le livre du passé est fermé, c'est dans celui de l'avenir que le peuple américain doit chercher la règle d'une nouvelle politique.

LA CHRONIQUE.—Sous ce titre, MM. P. Marchand et Cie ont fait paraître le 4 juillet, le premier numéro d'un journal hebdomadaire, rédigé en français qui, à partir du 15 juillet, paraîtra tous les dimanches. Notre nouveau confrère annonce qu'il sera indépendant dans ses appréciations sur la politique américaine et que son opinion sera républicaine sur les questions qui agitent aujourd'hui la France. Nous souhaitons à la *Chronique* une cordiale bienvenue dans la presse franco-louisianaise.

LA LOI SUR LA CHASSE.—Plusieurs chasseurs-amateurs nous demandent d'exprimer notre opinion sur l'interprétation à donner à l'expression "gibier ou oiseaux de passage." L'interprétation générale est très simple. Le gibier ou les oiseaux de passage sont ceux qui ne paraissent qu'à certaines époques de l'année, c'est-à-dire qui ne séjournent pas d'une façon permanente en Louisiane. La caille de laurier, par exemple, est un oiseau de passage. Il en est de même de certaines espèces de canards. Quelles sont ces espèces—c'est ce que les chasseurs doivent savoir mieux que nous et mieux que les avocats qui ne sont pas chasseurs.

LA PUBLICATION DES LOIS.—Nous reprendrons la semaine prochaine la publication des lois que la longueur des nouvelles de France nous force d'interrompre.

NOUVELLES DE FRANCE.—Nous avons reçu nos journaux de France jusqu'au 21 juin, mais nous ne pouvons donner dans ce numéro qu'une partie des nouvelles qu'ils contiennent.

Nous avons reçu du sénateur T. T. Allain copie du discours qu'il a prononcé le 4 juillet à Plaquemines, et dans lequel il a dit qu'il soutiendrait le président Hayes et le gouverneur Nicholls.

THE INTERNATIONAL REVIEW.—Nous avons reçu de A. S. Barnes & Co., 112 rue du Camp, le numéro de juillet-août, qui contient un choix varié de matières et d'articles d'actualité.

ARRIVÉE DE L'AMÉRIQUE.—Une dépêche reçue à New-York le 4 juillet, annonce que le steamer Amérique, parti de New-York le 23 juin, était arrivé au Hâvre.

ALCAZAR.—Une représentation au bénéfice de M. Ed. Déjan doit avoir lieu demain samedi à l'Alcazar.

SENAT FRANÇAIS.

SÉANCE DU 16 JUIN.

Communication du gouvernement.

M. le président—La parole est à M. le président du conseil.

M. le duc de Broglie, président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice.—Messieurs, je vais donner lecture d'un message adressé au sénat.... (A gauche: Pas à la chambre des députés!).... par M. le président de la République. (Mouvement d'attention.)

"Messieurs les sénateurs,

"En vertu de l'article 5 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875, le président de la République est investi du droit de dissoudre la chambre des députés, sur l'avis conforme du sénat.

"Cette grave mesure me paraît aujourd'hui nécessaire. (Approbation ironique à gauche.)

"Je viens vous demander d'y donner votre assentiment. (Interruptions à gauche.)

"Mes ministres sont chargés de développer devant vous les motifs qui m'y déterminent.

"Le 16 mai dernier, j'ai dû déclarer au pays quel dissentiment existait entre la chambre des députés et moi.

"J'ai constaté qu'aucun ministère ne pourrait se maintenir dans cette chambre. (Naturellement! à gauche) sans rechercher l'alliance et subir les conditions du parti radical. (Bruyantes exclamations et rires sur les mêmes bancs.)

"Un gouvernement astreint à une telle nécessité n'est plus maître de ses actions.

"Quelles que soient ses intentions personnelles, il en est réduit à servir les desseins de ceux dont il a accepté l'appui et à préparer leur avènement. C'est à quoi je n'ai pas voulu me prêter plus longtemps.

"Quand un tel désaccord existe entre les pouvoirs publics, la dissolution est le moyen prévu par la constitution elle-même pour y mettre un terme.

"J'aurais préféré cependant que la date fût retardée. (Mouvement.)

"J'aurais désiré en particulier qu'avant de se séparer les chambres eussent pu voter le budget de 1878.

"Le mois de prorogation qui vient de s'écouler pouvait servir à apaiser les esprits....(Nouveaux rires à gauche.)

Un sénateur à gauche.—En fermant la bouche aux gens!

M. le président du conseil.—"....et à leur rendre le calme nécessaire aux discussions d'affaires.

"Ce résultat n'a pas été obtenu. (A gauche: Non! grâce à qui!)

Un sénateur à gauche.—C'est étonnant! (Rires.)

M. le président du conseil.—"A peine la prorogation était-elle prononcée, que plus de trois cents députés protestaient....

M. Crémieux.—Et nous donc!

M. le président du conseil—"....dans un manifeste dont vous connaissez les termes, contre l'usage que j'ai fait de mon droit constitutionnel. (Applaudissements à droite.—Bruit à gauche.)

M. Galloni d'Istria.—Est-ce qu'ils connaissent la constitution ces messieurs-là!

M. le président du conseil.—"Ce manifeste a été répandu à profusion. Un grand nombre de ceux qui l'ont signé l'ont accompagné, soit de lettres à leurs électeurs, soit de discours prononcés dans des réunions nombreuses.

Un sénateur à gauche.—C'était leur droit!

M. Hérold.—Parce que vous nous aviez bâillonnés ici avant de proroger!

M. le président du Conseil.—"Quelques-uns même, à l'abri de l'immunité parlementaire, se sont servi d'expressions telles que la justice a dû sévir contre les journaux qui les reproduisaient. (Bruit.)

"Une telle agitation ne pourrait se prolonger sans causer un trouble profond.

Un sénateur à gauche.—Il y a longtemps que ce trouble est causé.

M. le président du Conseil.—"Ceux qui s'y livrent ne peuvent s'étonner que je les appelle devant le pays auquel ils se sont eux-mêmes adressés. (Très bien! très bien! à droite.)

"Je me borne donc à demander à la chambre des députés de voter quelques lois urgentes que le patriotisme de tous les partis ne laissera sûrement pas mettre en question.

"La dissolution ensuite promptement prononcée permettra qu'une chambre nouvelle, convoquée dans les délais légaux, se réunisse à temps pour assurer les services de l'exercice prochain.

"Je m'adresserai avec confiance à la nation.

"La France veut, comme moi, maintenir intactes les institutions qui nous régissent.

Un grand nombre de sénateurs à gauche.—Oui! Très bien!

M. le président.—N'interrompez pas, messieurs.

M. Bernard.—Nous n'interrompons pas, monsieur le président, nous approuvons.

M. Tolain.—C'est pour cela que le pays votera contre vous.

M. le président.—Monsieur Tolain, vous n'avez pas la parole.

M. le président du Conseil.—"Elle ne veut, pas plus que moi, que ces institutions soient dénaturées par l'action du radicalisme. (Protestations et rires à gauche.—Très bien! droite.)

M. Jules Favre.—Et le bonapartisme, vous n'en parlez pas!

M. le président du conseil.—"Elle ne veut pas qu'en 1880, le jour où les lois constitutionnelles pourront être révisées, tout se trouve préparé d'avance pour la désorganisation de toutes les forces morales et matérielles du pays. (Vives rumeurs à gauche.)

M. Emmanuel Arago.—C'est vous qui avez tout désorganisé! (Vive agitation. Très bien! à gauche.)

M. le président.—Monsieur Emmanuel Arago, vous ne pouvez prendre la parole en ce moment. (Bruit à gauche.)

Vous n'avez pas le droit de dire d'un ministère régulièrement constitué qu'il a tout désorganisé.

La dissolution sera discutée; chacun pourra dire alors ce que sa conscience lui inspirera. Mais vous devez écouter en silence la lecture du message de M. le président de la République.

M. Emmanuel Arago.—C'est la conscience publique qui a parlé par ma voix! (Exclamation à droite.)

M. Jules Simon.—Très bien! très bien!

MM. Peyrat et Magnin.—Nous nous associons aux paroles de M. Emmanuel Arago.

Une voix.—Le ministère est antiparlementaire!

M. le président du conseil—"Avertie à temps, prévenue contre tout malentendu et contre toute équivoque, la France, j'en suis sûr, rendra justice à mes intentions et choisira pour ses mandataires ceux qui promettent de me seconder. (Rires ironiques à gauche.)

"Vous sentirez la nécessité de délibérer sans retard sur l'importante résolution qui vous est soumise."

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau la communication suivante:

"Le président de la République,

"Vu l'article 5 de la loi constitutionnelle du 25 février 1876 relative à l'organisation des pouvoirs publics.

"Fait connaître au sénat son intention de dissoudre la chambre des députés et lui demande son avis conforme.

"Signé: MARÉCHAL DE MAC-MAHON,
"duc de MAGENTA."

Je demande le renvoi au bureau.

Plusieurs membres à gauche—Par qui est-ce contresigné?

M. Jules Simon—On demande le contreseing.

M. le président—Le message est signé: Maréchal de Mahon, duc de Magenta, et contresigné; le président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice, Broglie.

M. Bernard—Il était utile de le dire.

M. le président—Le sénat donne acte à M. le président du conseil du dépôt de la communication qu'il vient de lui faire.

(Des conversations s'engagent sur un grand nombre de bancs; malgré les efforts de M. le président pour obtenir le silence la séance reste suspendue de fait pendant quelques instants.)

Discussion de la loi sur les réquisitions militaires.

M. le Président—Le sénat veut-il continuer son ordre du jour et procéder immédiatement à la discussion de la loi sur les réquisitions militaires....(Non! à gauche.—Oui! à droite) ou veut-il suspendre la séance pendant quelques minutes et reprendre ensuite la discussion? (Oui! oui! —Non! non!)

Il est impossible que la séance se poursuive au milieu de ce bruit. Je demande donc au sénat de vouloir bien prêter son attention habituelle à la discussion d'une loi qui est très importante, ou bien de la remettre à l'ordre du jour d'une séance prochaine.

Un sénateur à gauche—Quand il y aura des ministres parlementaires!

Un autre sénateur sur les mêmes bancs.—Après le jugement des ministres! (Exclamations et rires à droite.)

M. le président—Le sénat veut-il procéder immédiatement à la discussion? (Non! à gauche.—Oui! à droite.)

(Le sénat, consulté, décide que l'ordre du jour sera continué.)

M. le général Billot—Messieurs, je viens au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur les réquisitions militaires, prier le sénat de vouloir bien déclarer l'urgence sur cette loi.

Votre commission a adopté ce projet de loi à l'unanimité, considérant que la chambre des députés, dans un sentiment patriotique, n'avait reculé devant aucun sacrifice pour donner au gouvernement les pouvoirs qui lui sont nécessaires pour assurer la défense du pays. (Très bien! à gauche.)

La loi que cette chambre, patriotique, aujourd'hui attaquée par le ministère.... (Très bien! très bien! et applaudissements à gauche.)

M. Jules Simon—Non pas attaquée mais calomniée!

M. le général Billot—....a acceptée dans l'intérêt de la France, je demande au sénat de la voter d'urgence, à l'unanimité, sans en modifier un seul article. (Nouvelle approbation à gauche.)

M. le colonel Meinadier—Messieurs, si l'on avait demandé l'urgence au début de la discussion, j'aurais eu une observation à faire sur l'article 1er, observation que je n'ai pas voulu faire aujourd'hui, et que je réservais pour la 2e délibération.

Le premier article du projet de loi dit: "En cas de mobilisation partielle ou totale de l'armée, ou de rassemblement de troupes...."

J'aurais voulu que les mots "rassemblement de troupes" ne fussent pas mis dans la loi, et qu'on y inscrivit seulement "en cas de mobilisation militaire."

Je ne veux pas laisser à la discrétion des employés de l'intendance ou à ceux qui les remplaceront les réquisitions en cas de simple rassemblement de troupes. (Très bien! très bien! sur un certain nombre de bancs.)

M. le président—Je consulte le sénat sur la question d'urgence.

Un membre à droite—On demande l'avis du ministre de la guerre.

Un sénateur—Il n'est pas présent.

M. le général de Cissey, président de la commission—Il est inutile de demander l'avis de M. le ministre de la guerre.

M. le ministre de la guerre, en effet, a été entièrement d'accord avec la chambre des députés et avec la commission du sénat. Il n'a pas changé d'avis depuis quinze jours, c'est parfaitement évident. Nous pouvons donc aller de l'avant, discuter la loi et la voter.

M. le président—Je consulte le sénat sur la demande d'urgence.

(L'urgence, mise aux voix, est déclarée.)

M. Valentin—Messieurs les sénateurs, je voterai contre l'ensemble du projet de loi: Ce projet de loi nous est arrivé adopté par la chambre des députés et recommandé par une commission qui l'a étudié soigneusement: par conséquent, nous avons toutes les garanties possibles pour être persuadés qu'il répond à des besoins auxquels nous avons le désir de satisfaire.

Mais lorsque ce projet a été voté par la chambre des députés, elle se trouvait en face d'un ministère qui possédait et méritait sa confiance. (Vive adhésion à gauche.)

Voix à droite—Qu'est-ce que cela fait!

Un sénateur à droite.—C'est une loi de sécurité publique.

M. Valentin.—Or, en me reportant aux pratiques des pays où les institutions parlementaires sont entourées d'un respect traditionnel, d'un culte mérité, j'ai trouvé que, toujours en présence d'une situation comme celle où nous sommes placés aujourd'hui, on avait refusé d'armer le gouvernement des moyens d'exercer, même sous le masque et le prétexte de la légalité, des actes d'arbitraire et de vexation.

Je répète qu'aujourd'hui nous devons réfléchir avant de donner de tels pouvoirs à un gouvernement qui, je ne crains pas de le dire, a provoqué par ses actes, même par ceux qui ne sont pas revêtus de la signature du ministre responsable, la réprobation universelle de l'opinion publique. (Vive approbation à gauche—Allons donc! à droite), non seulement en France, mais à l'extérieur (A droite: à l'ordre!) mais dans l'Europe entière! (Bruyantes protestations à droite.)

Voix à droite.—Qu'en savez-vous! A l'ordre! à l'ordre!

M. le président.—Je fais observer à l'orateur que s'il a le droit d'exprimer son opinion....

Un sénateur à droite—On n'a pas le droit de dire cela. (Vive agitation.)

M. le comte Roger du Nord.—Mais si, on a le droit de le dire!

M. Testelin, s'adressant à la droite.—Ce n'est pas vous qui nous donnerez des leçons de patriotisme, ni d'honnêteté!

Voix à gauche.—C'est public! C'est dans tous les journaux!

M. le président.—Je répète que si l'orateur a le droit d'exprimer son opinion, le devoir du président est de demander, pour la dignité du sénat et du pays, qu'on fasse le moins possible appel à de pareils arguments. (Adhésion.)

M. Tolain.—C'est le ministère qui devrait respecter le pays et le sénat; ce sont les actes du ministère....

M. le président.—Vous n'avez pas la parole, monsieur Tolain, et vous ne pouvez pas la prendre sans l'avoir demandée.

M. Valentin.—L'allusion que j'ai faite aux sentiments avec lesquels les derniers événements qui ont affligé notre pays ont été reçus en France et ailleurs.... (Rires à droite.)

Un sénateur à droite.—C'est votre manière de voir, ce n'est pas la nôtre.

M. Valentin.—....cette allusion trouvait sa justification naturelle dans l'appel que je venais de faire aux traditions parlementaires de tous les pays, non seulement de l'Europe, mais du monde civilisé. (Exclamations à droite.—Très bien! très bien! à gauche.)

L'ensemble du projet de loi est adopté.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Déclaration du duc Decazes.

Séance du 17 juin.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'interpellation de M. de Marcère.

M. le président.—La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. le duc Decazes, ministre des affaires étrangères.—Messieurs, la fatigue que vous éprouviez à la fin de notre dernière séance ne vous a pas permis d'écouter les quelques explications que j'avais hâte de vous donner.

J'étais appelé à cette tribune par la nécessité impérieuse de ne point vous laisser, de ne point laisser la France, l'Europe, sous l'impression de quelques unes des paroles que l'honorable M. Gambetta venait de prononcer et auxquelles il m'appartenait le plus spécialement de répondre. Ces explications, je viens aujourd'hui les fournir.

Mon honorable collègue, M. le ministre des travaux publics, se réserve de répondre aux autres parties du discours de M. Gambetta.

M. Gambetta vous a dit qu'il se croyait le droit et même le devoir de rassurer à travers les Alpes l'Italie et le gouvernement italien sur les révolutions de la France tombée aux mains d'un gouvernement suspect. (Applaudissement à gauche.)

M. le Président.—Je recommande le silence à la Chambre. Ne recommençons pas, je vous en conjure, le spectacle de la dernière séance. (Très bien! très bien!)

M. le ministre.—J'ose vous affirmer que notre collègue prenait là une peine inutile; le gouvernement français n'est pas suspect au gouvernement italien; ses intentions, ses dispositions sont connues et appréciées à Rome. (Interruptions à gauche.) Je vais vous en fournir la preuve.

Mais il est exact de dire qu'il s'était tenté un grand effort pour représenter le nouveau cabinet sous un jour qui pouvait exciter les préoccupations de l'Italie, et je devais y pourvoir.

J'ai donc fait parvenir à Rome quelques explications simples et loyales.

Dès le 22 mai, j'adressai à notre ambassadeur près le roi d'Italie une dépêche pour lui dire que j'aimais à croire que l'impression satisfaisante ressentie par M. Melegari à la suite des premières conversations avec lui s'était affermie sans doute. Les journaux de la péninsule ont d'abord envisagé la situation avec réserve, mais plusieurs journaux ont ensuite tenu un langage plus équitable et les ministres du roi en ont donné l'exemple dans leur entretien avec l'ambassadeur de France. Le temps achèvera de dissiper les préventions.

Il est impossible de supposer que le nouveau cabinet ait eu la pensée de changer quoi que ce soit à nos relations extérieures et particulièrement à nos relations avec l'Italie.

Nous ne pouvons avoir, à l'égard de l'Italie, qu'une seule politique qui survivra à toutes nos vicissitudes parlementaires et pour laquelle monsieur le maréchal a voulu maintenir le même ministre à la tête du département des affaires étrangères.

En vain objecte-t-on que les hommes animés de dispositions pacifiques envers l'Italie peuvent céder à des entraînements. Il suffit de rappeler ce qui se passe depuis quatre ans.

A la fin de 1873, un ministère présidé comme celui d'aujourd'hui réprimait une polémique fâcheuse pour les gouvernements voisins.

"Attachez-vous donc, M. l'ambassadeur, dans vos conversations avec le roi, à écarter toute interprétation fâcheuse de l'avènement du cabinet actuel.

"Les convictions religieuses pourront se manifester en France dans les mêmes conditions de liberté qu'autrefois; mais si des agitations menaçaient de compromettre un seul de nos intérêts politiques, elles seraient immédiatement condamnées par le pays et par le gouvernement."

En deux mots, nous voulons rester les amis sincères de l'Italie, et nous ne laisserons échapper aucune occasion de le lui prouver. (Très bien! très bien! à gauche et à droite.)

Peu de temps après, j'expédiais à M. le marquis de Noailles une dépêche où je disais:

"Son Excellence le général Cialdini m'a fait part d'une communication de M. Melegari. Après avoir constaté que l'illustre homme d'Etat que M. le maréchal a appelé pour la troisième fois à la présidence du conseil.... (Rires à gauche.)"

Je prendrai la liberté de vous faire remarquer que c'est M. Melegari qui parle (Applaudissements à droite)....a toujours su préserver de toute atteinte les relations de la France et de l'Italie, M. Melegari a ajouté: "Votre communication m'a causé une impression d'autant plus satisfaisante qu'elle précédait la déclaration que j'avais faite la veille dans le département pour apaiser et rassurer pleinement l'opinion de mon pays. (Bruit à gauche.) Votre Excellence voudra bien me faire connaître si mes paroles ont causé une impression de nature à continuer l'intimité des rapports qui répondent si bien au caractère et à l'intérêt des deux pays. (Applaudissements dans la salle entière.)

"Je désire que Votre Excellence se rende l'interprète de nos sentiments, et fasse connaître tout le prix que nous attachons à l'amitié du gouvernement français."

Est-ce là un de ces gouvernements pour lesquels nous sommes un objet de réprobation!

J'avais affirmé,—pendant les quelques instants d'attention—relative—que vous avez bien voulu m'accorder samedi, que nos relations avec l'Italie étaient amicales et confiantes.

La preuve en est faite, je pense. Mais je ne puis borner là mes explications. Depuis un mois! dans cette enceinte et ailleurs.... (Rires et applaudissements à gauche.)

Voix à gauche.—La Chambre est fermée.

M. le ministre.—La tribune n'a-t-elle pas été occupée le 17 mai, et avant-hier M. Gambetta n'y a-t-il pas prononcé un discours que vous ne pouvez avoir oublié?

J'ai donc le droit de dire que, depuis un mois, on n'a cessé de répéter dans cette enceinte et ailleurs que le gouvernement français était l'objet de la défiance des gouvernements étrangers. M. Gambetta a même ajouté que le gouvernement était l'objet de la réprobation de l'étranger.

M. Gambetta—J'ai dit que le coup d'Etat était l'objet des défiances de l'étranger.

M. le ministre.—Il vous faut déjà rayer l'Italie.

"Il y a quelques semaines, le même orateur disait "que la dissolution pouvait être considérée comme la préface de la guerre."

C'est ainsi qu'au danger de nos luttes intérieures on ajoutait le risque d'un péril extérieur. (Applaudissements à droite.)

S'il est vrai que ce péril existât, qu'il y eût à l'étranger des sentiments de réprobation contre le gouvernement de la France....

M. Gambetta—Contre le coup d'Etat du 16 mai. (Applaudissements répétés à gauche.)

M. le ministre—S'il était vrai que ce sentiment existât, s'il était vrai que l'on eût conçu contre nous de redoutables soupçons, il appartenait à M. Gambetta, il appartenait à vous tous, non de vous y associer, mais de protester contre eux. (Applaudissements à droite—Bruit à gauche.)

Il vous appartenait de nous aider à en démontrer l'injustice et de joindre vos efforts aux nôtres. (Non! non! à gauche.—Bruit.) Pourquoi voudriez-vous me faire douter de votre patriotisme? (Applaudissements à droite.) Oui, il vous appartenait de joindre vos efforts aux nôtres pour convaincre les gouvernements et les peuples étrangers qu'en France, au milieu de nos dissentiments intérieurs, il est, Dieu merci, une passion commune à toutes les classes de la nation, l'amour de la paix. (Applaudissements à droite.—Bruit à gauche).......la volonté inflexible de ne rien faire qui puisse en compromettre les bienfaits.

Mais j'ai hâte de prouver que ces sentiments de défiance n'existent plus.

Les puissances étrangères savent que rien n'est changé à notre politique extérieure, qui reste et qui restera pacifique et recueillie. (Très bien! très bien! à droite.)

Elles savent que les incidents qui se produisent parmi nous sont des faits d'ordre intérieur, qui ne menacent ni leurs droits, ni leurs intérêts, ni les tendances propres à chacune d'elles.

Elles savent que, de ces faits, il ne saurait résulter pour elles ni dangers, ni embarras; que rien ne saurait porter atteinte aux relations correctes, pacifiques et amicales que nous entretenons avec elles.

Voilà ce qu'elles savent. Aussi, a-t-il été facile d'éviter ou d'écarter le malentendu que l'on provoquait si imprudemment.

Le 18 mai, de Berlin, le représentant de la France m'écrivait que M. de Bulow lui avait déclaré que les relations de l'Allemagne avec la France étaient devenues très-satisfaisantes, qu'en ce moment même elles ne sauraient être meilleures, et que le gouvernement impérial considérait que la modification du cabinet ne devait avoir d'influence que sur les affaires intérieures.

M. de Bulow avait ajouté qu'à ses yeux le maintien du portefeuille des affaires étrangères dans les mêmes mains était la meilleure des garanties. (Bruit à gauche.)

De Saint-Pétersbourg le général Le Flô m'écrivait, le 30 mai, que le changement de ministère était, aux yeux du chancelier, un événement tout intérieur qui ne modifiait en rien les relations de la Russie avec la France, et que la confiance du gouvernement russe dans le maréchal de Mac-Mahon restait tout entière.

A la même date, les mêmes déclarations venaient de Madrid et de Vienne; notre ambassadeur m'écrivait que M. le comte Andrassy lui avait déclaré qu'il n'avait aucun jugement à porter sur les affaires intérieures de la France, qu'il félicitait le maréchal président de la République de rester fidèle à la politique qu'il avait pratiquée vis-à-vis de l'étranger. Il ajoutait qu'il regrettait l'usage qu'on avait fait, en France, des bruits qui avaient circulé dans les journaux étrangers au sujet des relations entre l'Italie et la France. (Très bien! très bien! à droite.)

Vous le voyez, je ne suis pas seul à déplorer que notre patriotisme fût impuissant à nous protéger contre cette tendance à exploiter les difficultés et les terreurs au profit des partis.

Au nom de la France qui nous écoute, j'ose vous supplier de ne pas l'oublier. (Vifs applaudissements à droite.)

M. Paris, ministre des travaux publics, prononce un discours que la *Patrie* résume ainsi:

Le ministre des travaux publics a ensuite pris la parole. On connaissait M. Paris pour un orateur d'affaires très habile et un jouteur parlementaire très exercé. Il avait donné des preuves nombreuses de son talent à la tribune de l'Assemblée nationale. Il s'est montré hier homme politique et homme de gouvernement. Il a fait face à la gauche, nous allions dire à l'ennemi, avec une énergie et un sang-froid de premier ordre. Assailli par des interruptions incessantes et systématiques qui coupaient presque toutes ses phrases, il a poussé jusqu'à la fin avec une fermeté et une logique qui ne se sont point démenties, la réfutation de la diatribe de M. Gambetta. Il a expliqué de nouveau les causes qui avaient déterminé l'acte du 16 mai, causes dont la principale a été l'impossibilité de former dans la Chambre un gouvernement affranchi du concours, c'est-à-dire de la tutelle du parti radical. Il a montré les ressorts constitutionnels faussés par les tendances envahissantes d'une assemblée qui n'espérait rien moins que s'ériger en Convention, après avoir supprimé virtuellement le Sénat et le pouvoir exécutif. Il a exposé que la politique du cabinet serait résolument constitutionnelle et dévouée à la défense des intérêts conservateurs. S'adressant aux conservateurs eux-mêmes il les a adjurés de se réunir comme ils l'avaient fait en juin 1848, en février 1871, contre la révolution, qu'elle se présente franchement avec le programme radical ou hypocritement avec le programme opportuniste.

Nous extrayons ce qui suit d'un autre compte-rendu.

Le Maréchal, ajoute M. Paris, a tout fait pour vivre d'accord avec la Chambre. Il a pris des ministres à gauche; M. Dufaure, M. de Marcère, M. Jules Simon. M. Dufaure a présenté onze projets de lois à la Chambre; il a été battu onze fois. M. Paris le dit avec un certain lyrisme;

C'est donc vous qui l'avez envoyé, percé de vos coups, blessé onze fois, tomber au Sénat. (Très bien! très bien! à droite.)

L'honorable M. de Marcère lui-même s'est trouvé enterré dans une proposition de pompes funèbres avec l'honorable général Berthaut que l'autre jour vous vouliez couvrir de fleurs. (Bruit à gauche.)

M. le maréchal président de la République du cabinet Dufaure est passé au cabinet Jules Simon, et assurément, il montrait ainsi jusqu'à quel point il voulait s'avancer dans la voie qui lui était ouverte.

M. Jules Simon s'était dit profondément républicain et profondément conservateur.

Je n'hésite pas à rappeler que jamais il n'a pu se faire dans cette Chambre une majorité qui lui appartînt. (Bruit à gauche), qui appartînt à sa politique. Il ne vivait que de concessions jusqu'au jour où deux lois importantes vinrent en discussion.

L'une d'elles faisait des conseils municipaux, de véritables clubs, délibérant comme on l'avait fait autrefois sous la pression de leurs plus ardents électeurs. (Très-bien! à droite.)

L'autre tendait à briser une loi sur la presse présentée deux ans auparavant par M. Dufaure.

M. Houyvet.—Mais c'est M. Cunéo d'Ornano qui en a proposé l'abrogation.

M. le ministre.—Eh bien! vous ne deviez pas la voter.

Ces deux lois étant pour le gouvernement un double rempart nécessaire, elles n'ont pas été défendues par le ministère.

M. le Maréchal a dit: c'est assez (Rires à gauche) et il a fait appeler auprès de lui, le 17 mai, des hommes résolus à défendre sa politique loyalement constitutionnelle et conservatrice sans épithète. (Applaudissements à droite.)

Le Maréchal demande donc à tous les conservateurs de se réunir pour arrêter l'invasion latente du radicalisme. (Applaudissements ironiques à gauche.—Très bien! très bien! à droite.)

Prétendez-vous nier l'existence du radicalisme? Je vais vous montrer quels sont ses dangers. M. Gambetta disait qu'il ne devait y avoir en France que des whigs et des tories. Le premier tory qui a échoué, c'est M. de Rémusat.

Les autres ont échoué aux élections dernières contre des candidats plus avancés. Ceux qui ont réussi, vous les appelez vos alliés; ils ne sont que vos prisonniers. (Très bien! très bien! à droite.)

Le programme radical reste debout dans toutes ses parties, et c'est en vain qu'on cherche à déguiser ce fait sous des protestations d'union de toutes les fractions de l'opinion républicaine.

M. Dufaure ne se faisait pas d'illusions sur cette prétendue union, il en montrait le néant et déclarait qu'il ne pourrait jamais adhérer aux programmes de certains de ses collègues. Si les conservateurs sont divisés sur une question de forme, les républicains sont divisés sur les questions de principe.

Ici un coup de sifflet part d'un point élevé de la salle. M. Paris devient pâle. Tout le monde se lève. La droite désigne la gauche; la gauche désigne la droite.

—C'est de chez vous!

—C'est vous!

—Non, c'est des tribunes.

Un effroyable tumulte se fait entendre; on cherche le siffleur. M. Paris proteste contre cette injure qu'on lui fait. M. Grévy prend son ton le plus douloureux.

—Cet incident est regrettable, dit-il. Il serait douloureux qu'on pût soupçonner un député d'un acte aussi indécent.

Tout le monde proteste et s'accuse de nouveau. Le tumulte recommence. M. Grévy parle à ses secrétaires. Que faire? Comment découvrir le coupable? Profonde anxiété. Enfin un huissier s'approche du président et lui dit quelques mots à l'oreille. Celui-ci les répète à M. Paris, qui se met à rire.

Ce fameux coup de sifflet a été poussé par le ventilateur auquel on vient de donner un peu de jeu.

L'incident est clos.

M. Jules Ferry succède à la tribune à M. Paris et il prononce un discours qui amène le renouvellement des orages scandaleux de la veille. Voici quelques échantillons des incidents d'après Albert Milland.

M. Ferry demande d'abord à éclairer la situation.

—Avec du pétrole! lui crie-t-on à droite.

M. Ferry hausse les épaules. Comme M. Gambetta, il ne répond pas aux interruptions. Il se propose de critiquer, de pulvériser la politique du gouvernement, qui est anti-constitutionnelle et antirépublicaine.

Une voix à gauche—Elle n'a jamais fait de mal à personne celle-là!

M. Ferry s'étonne que l'on ne veuille pas accepter l'irresponsabilité du Maréchal. On ne le montre jamais comme un Président de la République, mais comme un soldat. On se plaît à toujours menacer les républicains de son épée de maréchal.

M. de Cassagnac. De son bâton de maréchal!

Le mot est drôle. Tout le monde rit. Vous voyez que la séance est beaucoup plus bruyante que méchante. Vous verrez qu'on finira par prendre la dissolution très gaiement.

Mais tout se gâte. Lancé à fond de train contre le Maréchal, M. Jules Ferry se laisse déborder.

On a entendu faire de M. le maréchal de MacMahon le président constitutionnel d'une République parlementaire, et si le langage de ses conseillers était vrai, il n'occuperait ce poste qu'en vertu d'une perpétuelle capitulation de conscience.

La Constitution de 1875 peut avoir ses dangers, ses pièges, ses ténèbres, mais avec elle tout eût été facile si on l'eût pratiquée loyalement. (Applaudissements à gauche.)

La gauche applaudit, mais à droite les vociférations éclatent et ne s'arrêtent plus. A l'ordre! Vous insultez le Maréchal. Des excuses. Vous ne parlerez plus! Nous ne vous laisserons plus parler! Et toute la droite est debout. M. Baudry d'Asson hurle et s'enroue. M. de Cassagnac interpelle M. Grévy: Nous ne voulons pas qu'on insulte le Maréchal, dit-il. M. Sarlande, M. Janvier de la Motte fils, M. de Cassagnac, père, veulent qu'on ôte la parole à l'orateur. M. Jules Ferry s'explique, mais en de tels termes que son injure s'aggrave. Le tumulte recommence. Tandis qu'à gauche, des caporaux bien dressés maintiennent péniblement leurs soldats indisciplinés, à droite on se livre à un véritable sabbat. M. Ferry ne peut plus parler. M. Grévy crie plus fort que sa sonnette.

M. Grévy.—M. Ferry n'a pas entendu mettre en doute la loyauté du Président de la République. Vous vous méprenez.

M. J. Ferry. Il faut mettre M. de Cassagnac à la tête d'un bataillon pour qu'il jette la Chambre par la fenêtre.

M. de Cassagnac prend à témoins ses voisins qu'il n'a rien dit et qu'il a tout fait au contraire pour calmer le tumulte.

Et celui-ci redouble toujours.

M. le président. M. Ferry vise la politique ministérielle. (Nouvelles interruptions à droite.) On abuse du silence du règlement qui n'a pu prévoir des excès de tumulte comme ceux dont on a le spectacle en ce moment. (Bruit.)

Il y a une minorité de la Chambre en état de révolte contre le règlement et le président.

M. Paul de Cassagnac. Je suis en état de révolte contre l'injustice et l'outrage.

M. Jules Ferry.—On a l'intention, après avoir mis la majorité en accusation devant le pays, de l'empêcher de se défendre. (Le bruit continue.)

La majorité de la Chambre n'a jamais recherché que l'harmonie des pouvoirs et l'exécution de la Constitution. (Applaudissements à gauche.—Bruit prolongé à droite.)

Et encore toutes ces paroles ne parviennent-elles à nous qu'indistinctement. La droite tape sur ses pupitres et vocifère pour empêcher la discussion de se poursuivre. Elle exige des excuses, ou elle couvrira la voix de l'orateur. Le tumulte dure vingt minutes, pendant lesquelles on perçoit les cris à droite: "Nous défendrons le maréchal." — Nous allons quitter la salle, et à gauche: "Voici les défenseurs du Gouvernement!" M. Ferry descend enfin de la tribune. Celle-ci reste vide. Le calme se fait aussitôt.

M. le président. L'orateur se retire devant la violence de la minorité. A défaut du président impuissant et désarmé, la France fera justice. (Applaudissements à gauche.)

Si la liberté de la tribune continue à être violée, je serai obligé de proposer la clôture de la discussion et le vote de l'ordre du jour.

Pendant ce temps, M. de Fourton a fait un signe à M. Mitchell, debout dans l'hémicycle. M. Mitchell s'est approché du ministre qui lui parle bas. M. Mitchell retourne à ses amis et dit à haute voix:

"A la prière du ministre, nous laisserons continuer l'orateur."

M. Grévy, faisant une mine fâchée: Vous n'avez pas le droit de diriger la séance.

Le calme renaît. M. Jules Ferry remonte à la tribune et achève paisiblement sa philippique.

Après le discours de M. Ferry, la Chambre renvoie la discussion au lendemain.

JOS. B. HUBBARD.—Si l'on veut de beaux et bons meubles, bien fabriqués, et à bon marché il faut s'adresser à Jos. B. Hubbard au coin des rues Remparts et Perdido.

IMPORTANT POUR LES CONTRIBUABLES.—Nous publions aujourd'hui un avis important du colonel Denis, administrateur des finances, aux contribuables, avis contenant le texte de la section 79 de la loi No 96 de 1877, qui est la loi de revenu. Nos législateurs, comme on le verra, ont eu un objet louable en vue, en insérant cette disposition dans la loi. En ce qui concerne nos taxes de ville, le défaut de paiement de ces taxes dans un délai spécifié, entraîne pour le contribuable une pénalité de dix pour cent et les frais de cour et de shérif, et de plus une hypothèque pour tout ce montant est inscrite en faveur de la ville contre le contribuable délinquant.

En donnant à l'Etat, à la paroisse ou à la municipalité, avec le consentement du propriétaire imposé, le pouvoir de transférer tous ses droits à un tiers, la loi a mis ainsi le contribuable à même d'emprunter de l'argent de qui il lui convient pour un mois, deux mois, six ou douze mois, dans la majorité des cas, à un taux bien au-dessous de celui qu'il serait obligé de payer par suite d'un défaut de paiement résultant d'embarras momentanés, le prêteur étant substitué à l'Etat, à la paroisse ou à la municipalité et recevant une hypothèque sur la propriété imposée comme garantie du montant par lui prêté.

Par exemple, prenons un ouvrier ou un artisan qui a un compte ouvert dans une caisse d'épargne; il peut se trouver hors d'état de payer ses taxes quand elles deviennent exigibles. Sans toucher à la petite réserve qu'il a mise de côté pour les mauvais jours, il peut emprunter de la même banque la somme dont il a besoin pour payer ses taxes à huit pour cent par an, au lieu de subir la pénalité de dix pour cent et les frais de poursuites. Cela ne fait aucune différence pour lui que sa propriété soit hypothéquée à la banque ou à la ville. Riches et pauvres peuvent s'adresser aux courtiers de la rue Carondelet et emprunter pour cet objet à un et un demi pour cent par mois pour deux ou trois mois, et éviter encore une perte de cette manière.

—M. Imgarde de Leffemberg est nommé président de Chambre à la Cour de cassation.

—Nous trouvons dans le journal satirique la *Lanterne magique*, l'annonce suivante, sous la rubrique: *Maisons recommandées*:

GAMBETTA ET CIE, A L'ENSEIGNE DE RABAGAS.

Produits chimiques, vessies, condensateurs, cornues.
Laboratoire complet.
Préparation électorale.
Précipité rose, rouge et cramoisi; agiter avant de s'en servir.
Poudre d'or pour les masses.
Fleurs d'oranger de Saint-Sébastien pour calmer les créanciers.
Recueils de grands mots pour soutenir les Constitutions attaquées....

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Le 4 Juillet.

La célébration du 4 juillet *intra muros* s'est fait remarquer surtout par les trois salves d'artillerie de rigueur qui ont été tirées le matin, à midi et le soir. Les magasins, en grand nombre, ont été ouverts une partie de la journée; mais ils ont tous été fermés longtemps avant le coucher du soleil, à l'exception de quelques maisons de détail. En beaucoup d'endroits, les travaux de construction, de réparation et de bâtisse ont continué sans interruption, si ce n'est que les ouvriers se sont retirés plus tôt que de coutume.

Les rues de la Nouvelle-Orléans n'en paraissaient pas plus animées pour cela. On comprenait que la fête se donnait ailleurs; en effet le monde s'était porté aux Fair Grounds où avait lieu le grand pique-nique de la Société de Bienfaisance des Commis. Cette Société célébrait à la fois son propre anniversaire et le glorieux 4 juillet.

Toutes les mesures avaient été prises pour obtenir un grand succès et bien qu'il fît une chaleur extrême et que les visiteurs fussent peu encouragés à se mettre en route de bonne heure, une foule immense circulait dans les allées des Fair Grounds à six heures du soir, et cette foule a grandi sans cesse jusqu'au moment où devait avoir lieu le spectacle pyrotechnique annoncé.

Mais les jeux avaient commencé longtemps auparavant, et c'est une course de mulets qui a eu l'honneur de les ouvrir. A cette course en ont succédé d'autres et bientôt après les sons d'une musique retentissante ont annoncé les valses, les galops et les quadrilles dans la grande bâtisse de l'Exposition qui a été bien vite remplie de monde.

Il y a eu aussi des jeux de raquette où se sont exercés divers clubs les uns contre les autres; mais courses de chevaux ou autres courses, jeux de raquette ou de ballon, se voient à peu près dans toutes les fêtes qui se donnent aux Fair Grounds. Ce qui ne s'y voit pas souvent, c'est un feu d'artifice comme celui que la Société des Commis a offert mercredi à ses milliers de visiteurs. Préparé avec beaucoup d'art et remarquable d'originalité et d'éclat, ce feu d'artifice a excité l'admiration générale et personne alors n'a regretté sa visite au pique-nique des commis.

Ce pique-nique anniversaire a été l'affaire capitale de la journée; rien n'y manquait de ce qui pouvait le rendre attrayant et populaire et le but a été amplement atteint. Nous adressons à ce sujet nos félicitations particulières aux officiers de l'association dont voici la liste: John C. Smith, président; E. A. Louis, vice-président; John F. Peters, secrétaire; Jos. Roth, secrétaire financier; A. Lassalle, trésorier.

Le vice-président E. A. Louis, à la tête du comité d'arrangement, a déployé une énergie et une activité extraordinaires et nous avons entendu nombre de personnes reconnaître franchement la grande part qui lui revenait de cet immense succès.

Mais toute la ville n'était pas aux Fair Grounds. Nombre de citadins s'étaient portés aussi vers le lac par la voie ferrée de la rue du Canal et par l'ancien chemin de Pontchartrain, et soit d'un côté soit de l'autre, les visiteurs ont montré qu'ils savaient apprécier le bienfait d'une brise qui arrive aux poumons sans avoir passé par les effluves plus ou moins malsains d'une grande ville.

Il y a eu aussi les habitués de Carrollton, toujours forts nombreux et qui, cette dernière fois, y ont afflué d'une manière extraordinaire, ayant maintenant la facilité de revenir en ville par le fleuve en montant à bord des steamers qui descendent et qui s'arrêtent au débarcadère tout exprès pour prendre les visiteurs qui préfèrent cet agréable et frais moyen de retourner chez eux.

La célébration du 4 juillet au théâtre de l'Académie de Musique avait un intérêt exceptionnel, cette célébration consistant en discours et en tableaux dont le plus saillant, comme on le pense bien, était la signature de la déclaration de l'Indépendance. Cette scène et beaucoup d'autres ont été supérieurement rendues et le public, désireux d'apprendre les faits dramatiques du passé, surtout les faits révolutionnaires avait répondu avec empressement à l'appel des vétérans du Mexique.

Le Rév. Josiah Fisk, qui était caporal lors de la guerre mexicaine, a invoqué la bénédiction divine et le Rév. John Matthews a prononcé une adresse patriotique.

Nous oublierons pas de mentionner l'excursion de la compagnie Hook and Ladder No 1 de Lafayette, et de la Créole No 9 à Mobile. Ces deux compagnies y ont donné, mercredi soir, un magnifique bal où elles ont reçu une fort nombreuse et brillante société.

Quant à la célébration du 4 juillet à Donaldsonville, elle vaut à elle seule un compte rendu particulier, car c'est peut-être la seule fête qui, cette fois, ait eu, en Louisiane, un caractère quelque peu officiel, ayant été annoncée longtemps d'avance et ayant été pour plusieurs de nos organisations militaires les plus importantes et les plus renommées l'occasion d'une brillante démonstration de confraternité et de bon voisinage.

Burch.

L'affaire d'habeas corpus de J. Henry Burch, accusé d'avoir détourné les fonds du Bureau d'école de Baton Rouge a été appelée hier matin, devant le juge Whitaker de la Cour Supérieure Criminelle. Mr Burch a comparu accompagné de sa femme. MM. Cullom et Castellanos, avocats ont présenté au juge une pétition où ils disent que Burch est illégalement détenu dans la prison de paroisse de la ville en vertu d'un writ émis par la cour du cinquième district judiciaire, pour la paroisse d'Est Baton Rouge; que le dit *capias* ou writ est informel, insuffisant et en violation de la loi; qu'il est à craindre qu'un certain Booth, shérif de la dite paroisse, ne soit sur le point de l'emmener, sous une prétendue procédure de cette cour.

C'est pourquoi ils demandent un writ d'habeas corpus en faveur du pétitionnaire.

Sur cette pétition le juge Whitaker a émis un writ d'habeas corpus, mais en ordonnant au shérif de retenir le prisonnier jusqu'à ce que le shérif de Baton-Rouge soit devenu partie au procès.

Une distinction méritée.

Au moment du départ de l'artillerie Washington, le bataillon étant formé en carré à l'arsenal, le colonel J. B. Walton a appelé le capitaine Frank McElroy et lui a adressé la petite allocution suivante:

"J'ai été choisi par vos camarades pour remplir le devoir le plus agréable dont j'aie été chargé depuis ma connexion avec l'artillerie Washington, celui d'exprimer à un vaillant soldat qui a toujours fait honneur à l'artillerie de Washington, les sentiments d'estime de ses camarades et de lui offrir en leur nom un témoignage de leur appréciation de ses services."

Le colonel Walton a alors présenté au capitaine McElroy un magnifique insigne d'or qu'il a attaché sur sa poitrine. Le capitaine surpris et ému n'a pu que répondre quelques mots pour dire qu'il ferait toujours son devoir. Après quoi le colonel Owen a offert au capitaine McElroy le sabre que celui-ci avait porté pendant la guerre, en lui disant "nous avons changé de sabre, le mien n'existe plus, je vous rends le votre pour que vous le portiez en brave soldat."

Cet intéressant épisode s'est terminé aux acclamations du bataillon entier, puis l'ordre du départ a été donné.

Nous avons été heureux du témoignage flatteur et mérité accordé au capitaine McElroy qui, pendant la guerre, a été présent à toutes les batailles auxquelles a pris part l'artillerie Washington en Virginie, car le capitaine McElroy est un des nôtres et, sauf les quatre années de la guerre, il a dirigé, depuis vingt ans, l'atelier des presses de l'*Abeille*.

Travaux.

Mr Peter Markey, un des principaux entrepreneurs de la ville, en réduisant les gages des journaliers ainsi que le prix du louage des charrettes, a opéré, dit-on, une économie de $30 à $40,000 par an. Cette économie n'aurait pu être faite par la ville qui, si elle l'eût tentée aurait soulevé une indignation générale parmi les travailleurs. Ces derniers ne perdront rien au procédé de M. Markey, car s'ils sont payés $1 25 au lieu de $1 50, ils seront occupés tous les jours au lieu de ne l'être que la moitié de l'année.

Un de plus.

Hier à midi 45, le juge Whitaker a fait sortir du dock Saml. Wallman, et celui-ci comparaissant, le juge lui a dit:

Samuel Wallman, le 18 juin, vous avez été trouvé coupable du crime de meurtre sur la personne de S. B. Simple, ce meurtre ayant été commis le 18 octobre 1876.

En vertu du verdict et de la section des statuts révisés, je vous condamne maintenant à être pendu par le cou jusqu'à ce que mort s'en suive, le jour qui sera désigné par l'Exécutif. Avez-vous quelque chose à dire contre le jugement?

Non, a répondu le condamné, d'une voix caverneuse, et il a été reconduit en prison pendant qu'un silence morne régnait dans la salle d'audience.

Wallman avait cherché querelle à Simple et l'avait tué sur la Levée, sans aucune provocation.

Wallman avait tué déjà un autre individu, il y a quinze ans et avait expié ce crime au pénitencier.

Un singulier rapport.

Le sergent Surgi, du precinct de la banlieue, rapporte qu'il a emmené des Fair Grounds à son poste, un nommé Jacob Lambert, âgé de 25 ans, qu'il a trouvé ivre-mort et qui avait été dépouillé de tous ses vêtements. Cependant le sergent ajoute que Lambert avait encore trois boutons de chemise, trois clés et un couteau de poche. Les voleurs lui avaient laissé sans doute son pantalon et sa chemise.

Arrestation de Wells et de Kenner.

L'avocat-général Ogden et l'avocat de district ont enregistré hier à la Cour Criminelle Supérieure une information contre J. Madison Wells, T. C. Anderson, Louis M. Kenner et G. Casanave, les accusant, en vertu de la section 833 des statuts revisés, d'avoir altéré et publié comme vrais certains relevés forgés, faux et contrefaits. Immédiatement après le dépôt de cette accusation, des mandats d'arrêt ont été lancés contre les parties mentionnées.

Wells et Kenner se sont rendus d'eux-mêmes au shérif. L'information est très longue et les accuse d'avoir, le 4 décembre 1876, faussement et félonieusement altéré et publié comme vrais les retours forgés, altérés et contrefaits, pour l'élection présidentielle, de la paroisse de Vernon, à l'élection de novembre dernier, en ajoutant 158 votes à chaque électeur de Hayes et en déduisant 395 votes de chaque électeur de Tilden.

La caution a été fixée à $5000 pour chaque prévenu et a été fournie par Wells et Kenner, Hunsacker signant pour Wells et Jim Lewis pour Kenner.

Anderson et Casanave se rendront aussi et fourniront caution.

Intérim.

Le maire Pilsbury, étant parti hier soir pour Waukeshaw par le chemin de fer de Jackson, sera remplacé intérimairement à la mairie par le col. Denis qui lui-même sera remplacé aux finances par l'administrateur Cavanac.

Explosion de lampe.

Mercredi soir, une lampe à huile de charbon, a fait explosion rue Baronne 890, dans une maison appartenant à Mr Weaver et occupée par Francisco Vanaze comme fruiterie. Les fruits et les installations ont été endommagés jusqu'à concurrence de $75.

Chûte miraculeuse.

Un jeune enfant âgé de deux ans et quelques mois, Charles Gibson, est tombé hier après-midi, du deuxième étage de la maison située au coin des rues St Charles et Melpomène, et n'a éprouvé aucun mal sérieux; ce qu'a pu constater un médecin peu de temps après la chûte.

Fausse alarme.

Une alarme d'incendie a été donnée hier soir, vers dix heures, à la boîte No 125, rue Freret, entre Julie et Cypress, par le nommé John McEntre, surnuméraire de la police. Les pompiers promptement rendus sur les lieux ont pu assister à la fin d'un feu de copeaux que des gamins malicieux avaient allumé.

TEMPÉRATURE—5 juillet 1877.
Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 du matin	82	28
Midi	91	33
3 P. M.	94	35
6 P. M.	91	33

LE 4 JUILLET.

Le bataillon d'artillerie Washington et les canonniers de Donaldson.

Depuis la guerre, le 4 juillet n'était plus considéré comme une fête nationale par les Louisianais, qui, devenus des esclaves, en vertu des lois de reconstruction, ne pouvaient guère s'associer à une manifestation qui eût semblé une cruelle raillerie vu leur condition de servage.

Grâce à Dieu, cependant, la Louisiane est maintenant aussi libre que le Massachusetts ou le Maine, et dès lors nous pouvons et nous devons nous rappeler qu'il y a cent et une années, nos ancêtres ont signé la déclaration d'indépendance et ont affranchi ce vaste territoire, en fondant sur le nouveau continent l'Union Américaine, qui égale maintenant en puissance tous les vieux pays d'Europe.

Le 4 juillet a donc été célébré cette année comme il ne l'avait pas été depuis plus de quinze ans.

Conformément à une invitation des canonniers de Donaldson, trois compagnies du Bataillon d'Artillerie Washington, sous le commandement du colonel Owen, avec deux pièces de montagne et un canon Napoléon, un détachement des Gardes Continentaux et un détachement des Zouaves de Baton-Rouge, se sont rendus au chef-lieu de la paroisse Ascension pour être passés en revue par le Gouverneur.

Les trois compagnies du bataillon d'artillerie Washington, compagnie A, capitaine McElroy, compagnie B, capitaine Eugène May, compagnie C, capitaine Richardson, ont quitté la Nouvelle-Orléans le 3 à dix heures du soir à bord du bateau à vapeur Durfee.

Les Gardes Continentaux se sont embarqués à bord de la Ste Marie, et les deux bateaux sont arrivés à destination le lendemain vers six heures du matin.

Le "Durfee" s'arrêtant devant l'habitation Bringier, en face de Donaldsonville, les artilleurs Washington ont traîné à terre leurs deux canons de montagne: le "Rédemption" et le "Résurrection" et ont tiré de vingt-cinq à trente coups de canon, auxquels le capitaine Prosper Landry, des canonniers de Donaldson, a répondu par le même nombre de décharges.

Cette dernière compagnie, dont la devise est "En avant," et qui a passé sur plus d'un champ de bataille lorsqu'elle était commandée par l'héroïque Maurin, —est parfaitement organisée.

La plupart des membres ont vu le feu pendant la guerre et les autres sont des jeunes gens à l'aspect martial et bien disciplinés.

Une bannière a été offerte par la veuve du major Maurin et acceptée au nom de la compagnie par le capitaine Landry, qui a fait marcher ses hommes à l'église paroissiale, où le drapeau a été béni.

A midi tous les miliciens se sont réunis près de l'église, où se trouvait déjà une foule compacte de citoyens, et le Dr E. Donel ayant été élu président de l'assemblée, a présenté Mr Dévereaux Jones, qui a lu la déclaration d'indépendance.

Des discours ont été prononcés par messieurs James Lingan, Alex Dimitry et le colonel Waggaman, ce dernier parlant en français.

Lorsque l'assemblée s'est ajournée, les compagnies de la ville ont été conviées à un banquet qu'elles ont apprécié à sa juste valeur.

On a porté le nombre ordinaire de santés, en commençant par le gouverneur, qui assistait au repas.

A cinq heures et demie il y a eu une grande parade militaire à la place d'armes et le gouverneur Nicholls a passé les troupes en revue. Le bataillon d'artillerie Washington, les canonniers de Donaldson, les zouaves de Baton-Rouge et les gardes Continentaux ont exécuté les différentes évolutions avec la précision de soldats réguliers et ont été à différentes reprises acclamés par la foule.

Pour terminer dignement la journée, un grand bal a été donné à la salle du Silver Cornet Band, où nous avons vu réunies les plus jolies femmes de la paroisse Ascension et elles se comptaient par centaines.

A deux heures du matin, le 5, le "Durfee" a quitté Donaldson et est arrivé à la Nouvelle Orléans à deux heures et demie.

Nous remercions collectivement tous les officiers du bataillon d'artillerie Washington et des canonniers de Donaldsonville, des prévenances qu'ils ont eues pour notre représentant.

—On a saisi l'*Eclair* pour la publication d'une gravure représentant M. Thiers et le maréchal déguisé en gendarme, avec ce titre: *Chêne et Roseau*.

L'ANCIENNE ET FIDÈLE VOIE DE JACKSON.

TOUJOURS LA PREMIÈRE.

Cette ancienne voie favorite des voyageurs a été grandement améliorée; ses rails sont en acier, elle a de nouveaux ponts de fer et de nouveaux wagons. Les trains y circulent maintenant avec autant de régularité que de rapidité. Ils se relient avec exactitude aux convois des autres lignes. C'est le chemin le plus court et le meilleur vers l'est par Louisville et Cincinnati.

Ceux qui font des voyages de plaisir peuvent, en prenant cette route, aller par Chicago et le Canada, ou par Buffalo et les chûtes du Niagara, à New-York et aux villes de bains du Nord, au même prix que par Louisville ou par les lignes de la Géorgie et de la Virginie.

Il y a en vente maintenant, au Bureau du chemin de fer de Jackson, rue du Camp No 22, sous le City Hôtel, des billets d'excursion et de touriste pour tous les principaux lieux de rendez-vous dans l'Est, le Nord et le Nord-Ouest, par toutes les voies désirables.

Il n'y a qu'un changement de wagon entre la Nlle-Orléans et New-York et les autres villes de l'Est. Pas de changement entre Chicago, Cincinnati, Louisville et la Nlle-Orléans, ou de St Louis à la Nlle-Orléans.

Tous les trains ont des palais-dortoirs. Prenez donc l'ancien chemin de Jackson.

—No 2—

Un bon conseil.—On vous dit tous les jours dans les colonnes des journaux et votre pharmacien vous le répète, d'employer pour votre dyspepsie ou votre affection de foie quelque remède dont vous ne connaissez rien, vous dépensez inutilement beaucoup d'argent, et en somme vous êtes découragé. Or, pour vous prouver d'une manière concluante que Green's August Flower vous guérira de votre dyspepsie ou de votre affection de foie, avec toutes ses conséquences, telles que: aigreurs, migraines, constipation habituelle, palpitation de cœur, rapport, sentiment de plénitude au creux de l'estomac, jaunisse, langue saburrale, indigestion, étourdissements, humeurs noires, etc., nous vous engageons à aller chez votre pharmacien et à lui demander un échantillon de Green's August Flower, qui vous coûtera 10 cents, et en faire l'essai, ou un flacon ordinaire qui vaut [illegible]. Deux doses vous guériront.

—On écrit de Berlin:

"Le directeur général des postes allemandes, M. Stephan, a l'intention de proposer, au prochain congrès postal international qui se tiendra à Paris, l'introduction de cartes postales valables pour tous les pays de l'Union des postes.

"On adopterait un modèle uniforme pour tous les Etats adhérant à cette union."

Décédée à minuit, Mme Vve JULIE BESSEC, née Marie Welsh, de la Nouvelle-Orléans, âgée de trente ans. Les amis et connaissances des deux familles, ainsi que les membres de la Société Française sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 5 heures P. M. Le convoi mortuaire partira de sa dernière résidence rue de Chartres No 387, entre les rues Français et Champs-Elysées.
De la part de la famille.

Décédée hier, 5 du courant, sur l'habitation Stanton, madame veuve NUMA TRÉMÉ, née MARIE URANIE CHARBONNET, à l'âge de cinquante ans. Le convoi partira du ferry de la rue Ste-Anne, à 4 heures P. M. Les parents et amis sont priés d'assister.

Décédée, hier soir à 8 heures à l'âge de soixante-seize ans, dame ANTOINE ANGELETTI, née MARRAINE CARMELITTE ANCARD. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui à cinq heures P. M. Le convoi funèbre partira de sa dernière résidence, rue Claiborne entre St Philippe et Ursulines.
De la part de ses enfants.
Clergé Ste-Anne.

Bureaux du Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association of La—Au No 19 de la rue du Camp—Nlle-Orléans, 3 juillet 1877.—Les membres de cette Société sont, par le présent, informés de la mort de REINHART DANNENBERGER, décédé, à la Nlle-Orléans, le 25 juin 1877. Ils sont requis, sans autre avis, de venir payer, aux bureaux de la compagnie, No 19 de la rue du Camp, $1,25, d'ici au 10 août 1877, à 4 heures de l'après-midi.
R. W. YOUNG, Secrétaire.
1 juillet—jusq'à

Maladies de l'Œil et de l'Oreille.
Dr C. BEARD, Oculiste,
ORLEANS INFIRMARY,
No 142 rue du CANAL.
LES malades de la campagne trouveront à l'Infirmerie les facilités nécessaires pour leur entretien. 27avril—6m—PP

Bureau du Surintendant en chef des Ecoles Publiques.—Nlle-Orléans, 3 juillet 1877.—Les solliciteurs de places comme Professeurs aux Ecoles Publiques sont requis de faire connaître leur résidence, par écrit, à ce bureau, sans le moindre délai.
Pour le Comité sur les Professeurs.
W. O. ROGERS, Surintendant.
4juil—2t

Hamburg-Magdeburg Fire Insurance Company of Hamburg.
CETTE compagnie est prête à émettre, aux taux courants, des polices d'assurance contre toutes les pertes et avaries que peut occasionner le feu. Chaque risque pris par cette compagnie a, pour participantes, trois des plus fortes compagnies allemandes représentant un capital et un surplus de plus de vingt-cinq millions de marcs, c'est-à-dire quinze millions de piastres, en or. [illegible]
WILLIAMS & BRUCKNER, Agents,
Au No 18 de la rue Carondelet.
4juil—1m

Banque Nationale de l'Etat de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle-Orléans, 30 juin 1877.—Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, un dividende semi-annuel de quatre pour cent a été déclaré payable aux actionnaires à dater du LUNDI, 2 juillet 1877. Le livre des transferts restera ouvert, mais les transferts se feront "ex-dividende."
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
1er juil—1t

Workingmen's Bank. (Banque des Travailleurs.)—Nlle-Orléans, 29 juin 1877.—Aujourd'hui, à une réunion des directeurs, un dividende semi-annuel de quatre pour cent a été déclaré payable aux actionnaires à dater de LUNDI, 2 juillet prochain.
L'intérêt des six premiers mois de 1877 sera payé aux déposants du département des épargnes de cette banque, à partir de la susdite date.
J. E. MONDIEGT, Caissier.
1erjuil—4t

Banque du Peuple de la Nlle-Orléans.—Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1877.—Un dividende semi-annuel de QUATRE pour cent sur le capital sera payé aux actionnaires de cette Banque à dater du 10 juillet.
Par ordre de la Direction,
N. LANDRY, Caissier.
1 juillet—6t

Hibernia National Bank.—Nlle-Orléans, 30 juin 1877.—Un dividende de quatre pour cent sera payé sur demande.
Par ordre de la direction,
JNO. G. DEVEREUX, Caissier.
1er juillet—6t

Germania National Bank.—Nlle-Orléans, 29 juin 1877.—Aujourd'hui, à une réunion des directeurs, il a été déclaré un dividende semi-annuel de SIX POUR CENT qui sera payé aux actionnaires, sur demande.
HERM. ROEHL, Caissier.
1er juil—6t

Bureaux de la compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans.—Un dividende de QUATRE PIASTRES PAR ACTION, provenant des bénéfices des six derniers mois, sera payé aux actionnaires le LUNDI, 16 juillet.
Tous les transferts d'action faits du 7 au 15 juillet doivent être "ex-dividend."
V. VALLOIS, Secrétaire.
1er juil—au 16, inc.

Bureaux de la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Au coin des rues White et Laharpe.—Nlle-Orléans, 30 juin 1877. Le 18 du courant, à une réunion spéciale des directeurs de cette compagnie, un dividende semi-annuel de 2 pour cent a été déclaré payable aux bureaux de la compagnie, à dater du lundi 2 juillet prochain.
Aucun transfert d'actions ne sera fait sur les livres de la compagnie dans les dix jours qui précéderont la date de paiement ci-dessus spécifiée.
Les actionnaires sont priés de prendre la nouvelle émission en échange de leurs certificats d'actions, afin qu'ils puissent toucher le dividende.
H. HUARD, Secrétaire.
26juin—10t

Banque du Canal de la Nlle-Orléans.—Nlle-Orléans, 28 juin 1877.—Aujourd'hui, à une réunion spéciale des Directeurs, un dividende semi-annuel de QUATRE a été déclaré payable aux actionnaires à dater du premier LUNDI de juillet prochain.
CH. JUMONVILLE, Caissier.
28 juin—15t

$2,00 $2,00 $2,00
COW PEAS. COW PEAS.
Planteurs et Facteurs, attention!
NOUS écoulons le reste de notre stock—le seul qu'il y ait actuellement sur le marché—à $2,00 le boisseau du mélangé et du Whippoorwill.
A. A. GREENWOOD & CO.,
30juin— Au No 47 de la rue des Magasins.

J. F. COLBUS,
STOCK AND NOTE BROKER,
No 46 Carondelet St., back office.
Se charge de payer les taxes de ville et d'Etat à un fort taux d'escompte. 17juin—1m

Changement de domicile.
LE docteur JUST TOUATRE a transféré son office et son domicile 163 rue des Ursulines, entre St Claude et Remparts.
Consultations de midi à 2 heures.
30 juin—3m

ROSADALIS--ROSADALIS
Ce célèbre agent pour purifier le sang mérite toujours de fixer l'attention de tous ceux qui souffrent. Il s'en est vendu des milliers de bouteilles. Personne ne s'est plaint.
A vendre par
E. J. HART & CO.,
73, 75, 77, 79 Tchoupitoulas, Nlle-Orléans.
29 juin—6m

Vente pour cause de départ.

1° Un terrain—avec toutes les améliorations qui s'y trouvent—ayant 27 pieds de face à la rue Bienville, sur une profondeur de 100 pieds, entre les rues Roman et Derbigny.
2° Un autre terrain ayant 25 pieds de face à la rue Bienville, sur 100 pieds de profondeur, entre les rues Claiborne et Derbigny.
3° Un autre terrain touchant au susdit et ayant les mêmes dimensions.
4° Un autre terrain, touchant au susdit, formant l'angle des rues Bienville et Derbigny, ayant 29 pieds de face à la rue Derbigny, sur 25 pieds de profondeur.
5° Un autre terrain, de forme triangulaire, compris entre la Promenade Carondelet et les rues St-Louis, Roman, et Prieur, ayant 21 pieds de face à la Promenade Carondelet, sur une profondeur de 147 pieds sur une ligne et de 118 pieds sur l'autre ligne.
6° Un autre terrain ayant 32 pieds de face à la Promenade Carondelet, sur 158 pieds de profondeur.
7° Un autre terrain ayant 27 pieds de face à la Promenade Carondelet sur 84 pieds de profondeur.
8° Un autre terrain ayant 27 pieds de face à la Promenade Carondelet, sur 84 pieds de profondeur, touchant au susdit.
9° Une tombe au cimetière St. Louis No 2.
Tous les susdits terrains sont plus ou moins améliorés.
Pour les termes et conditions, s'adresser à Mme VEUVE LUPIN, No 308 de la rue Bienville.
2juin—1m

A louer.
UNE MAISON basse, avec sept appartements, cuisine dans la cour, avec huit appartements, cour carrelée, située au No 283 rue des Remparts, entre les rues St. Philippe et Ursulines. Pour les conditions, s'adresser au No 221 rue Marais. 27 juin—

Faïence, Porcelaine, Verrerie,
ARTICLES DE MENAGE.
207......Rue du Canal......207
Nouvelle-Orléans.
PANIERS, cages d'oiseaux, plumeaux, brosses, glaces, vases, sarbotières, pendules, rafraîchissoirs d'eau et de vins, moulins à café et à poivre, lampes, lanternes, cheminées, plaqué, articles Britannia, articles en ferblanc et en bois, éventails et treillis de jardins, coutellerie.
J. B. VINET avec E. VINET.
févr—1an

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 5 JUILLET—CLASSE No 158.

Tirage de 4 heures P. M.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me	15me
78	53	36	34	5	7	29	9	23	52	72	55	—	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage, nous apposons notre signature,
Ce 5 juillet 1877—4 heures P. M.
ADAM GIFFEN,
LOUIS H. FILLE,
Commissaires.
Méfiez-vous des fausses Loteries.

CHAS. E. KELLS
ET
M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES.
No 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de Palais artificiels.
8juin—

Mécanisme et Chirurgie,
G. P. MALONEY,
DENTISTE.
AU No 150 de la rue du Canal, Nlle-Orléans. Les prix les plus modiques du Sud. Extraction de dents sans douleur.
25 mots—2m

Avis aux Contribuables.

Département des finances.
HOTEL DE VILLE,
Nlle-Orléans, [illegible] juillet 1877.

L'attention des PETITS ET DES GRANDS CONTRIBUABLES est appelée sur la loi No [illegible], section soixante-dix-neuf, session extraordinaire de 1877—section qui est comme suit:

Sec. 79.—Il est de plus décrété, etc., que les percepteurs de taxes d'Etat, au nom de l'Etat, des autorités de paroisses et des autorités municipales des divers gouvernements de villes de l'Etat sont, par la présente, autorisés à recevoir, de personnes quelconques autres que les parties aux noms desquelles les propriétés ont été assessées, des paiements de taxes quelconques exigibles par l'Etat, les corporations paroissiales ou les corporations municipales, à l'expiration de soixante jours après que les dites taxes seront devenues exigibles; à subroger les personnes qui auront acquitté les dites taxes aux droits, privilèges et hypothèques de l'Etat, des corporations paroissiales et des corporations municipales—droits, privilèges et hypothèques qu'ils réservent sur les dites taxes et l'inscription de celles-ci dans les registres à cet effet—sans préjudice à des privilèges de toute espèce [illegible] des corporations municipales contre [illegible] et que toutes autres taxes [illegible] subrogation [illegible] consentement des propriétaires ou des parties aux noms desquelles les propriétés ont été assessées.

J. C. DENIS,
Administrateur des finances.
3juil—1mPP

Sacs en coton, sans couture,
A l'usage des planteurs,
POUR LA CUEILLETTE DU COTON.
Ces sacs sont tout faits, et complets, et de la largeur qu'on désire. De tous les articles employés actuellement pour la cueillette du coton, ce sont les meilleurs et les plus économiques, pour les raisons suivantes:
Le fil en est double et tordu—comme celui des sacs en grains; aussi durent-ils deux fois plus que celui des Osnaburgs ou des autres étoffes dont il se sert;
Aussi: TOILE de même matière en pièces de 100 yards pouvant se couper en sacs de toute grandeur;
Les sacs, si l'on en a soin, serviront deux saisons, et, si on le veut, peuvent après la cueillette, être transformés en linge de corps.
Un simple examen convaincra les planteurs qu'il n'y a rien de comparable à ces sacs et à cette étoffe sous le rapport du bon marché, de la solidité et de l'utilité.
Nous avons des sacs à grains de 1 boisseau et demi, contenant deux boisseaux, deux boisseaux et demi et trois boisseaux.
Ogden & Beil,
SEULS AGENTS.
Et marchands d'étoffes [illegible] d'emballage.
1erjuil— Au No 15 de la rue de l'Union.

Machines.
UNE chaudière à vapeur, extra, [illegible] longue de 30 pieds et d'un diamètre de 36 pouces, tuyaux de 5 pouces, avec soupapes, tuyaux et toutes les connexions au complet, faisant partie [illegible] deux chaudières [illegible]
4 machines centrifuges, perfectionnées, [illegible] en parfait état;
Une machine oscillante à double cylindre, cylindres de 6 pouces et d'une course de 12 pouces;
Une pompe à vapeur à action directe, cylindre à vapeur, de 16 pouces et cylindre à eau de 9 pouces, course de 10 pouces, section de 8 pouces et de charge de 5 pouces;
Un vacuum pan Rillieux, de 4 [illegible], long de 12 pieds, sur 3 pieds 3 pouces de diamètre, avec pompes, etc.
3 chaudières à sucre, de différentes grandeurs.
A vendre par A. THOMSON & CO.
Au coin des rues Tchoupitoulas et Gravier.
24juin—3m

Hôtels, Restaurants, &c.

RESTAURANT BOUDRO,
Lac Pontchartrain.
VU les circonstances difficiles, dans lesquelles nous passons, les Propriétaires du Restaurant Boudro, jaloux de conserver leur popularité, ont l'honneur d'informer le public qu'ils ont considérablement réduit leurs prix.
Une visite au restaurant Boudro convaincra les plus incrédules
Inutile de dire que la cuisine et le service sont de premier ordre.
JARY & HAUSSE, Propriétaires.
30juin—1m.

HOTEL DE L'EUROPE,
A BILOXI.
M. SOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés.
15 juin—2 mois.

Baie St Louis
PENSION CHABERT.
MME CHABERT fait savoir à ses connaissances qu'elle vient d'ouvrir sa maison à la Baie St. Louis et qu'elle est en mesure de les recevoir. Elle occupe le même local que les années précédentes. 15 juin—

Restaurant Trisconi,
—ET—
SALON DE RAFRAICHISSEMENTS
Au bout du wharf de Milneburg.
Excellente chère, poissons frais, vins et liqueurs de choix.
Prix très raisonnables. Le meilleur endroit pour avoir la brise du lac. Liqueurs et soda aux prix de la ville.
Les commandes pour repas peuvent être faites à l'avance chez JOHN TRISCONI, au coin des rues Canal et Décatur.

Pension Stockton à la Baie St-Louis.
MME STOCKTON ayant agrandi et réparé son établissement à la Baie St Louis, prévient ses amis et le public qu'elle est maintenant prête à les recevoir.
Les prix seront toujours des plus raisonnables. Elle recevra également des excursionnistes [illegible] dimanche, au taux modéré de $1,50 par personne.
8 juin—1 m.

SHADY GROVE HOTEL,
BILOXI, Mississippi.
MR. URBAIN RAMBAUT a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il fera la réouverture de son hôtel "Shady Grove" à Biloxi, le 1er juin. Les familles et les excursionnistes y seront servis à toute heure à des prix raisonnables.
Repas pour les excursionnistes: Une piastre par personne.
Pour plus amples renseignements s'adresser au propriétaire au "Rambaut Exchange," No 201 rue Decatur, Nlle-Orléans. 28 mai—1m

$40 SAISON $40
De 1877 à
BLADON SPRINGS.
CHOCTAW COUNTY,
ALABAMA.
L'Etablissement où se trouvent ces eaux célèbres et sans pareilles sera ouvert, pour la saison d'été, le 1er mai. On y vient par bateau de Mobile, d'où l'on part tous les MARDIS et SAMEDIS, à 4 h. P. M.
PRIX REDUIT:
$40......Par mois......$40
$12 50......Par semaine......$12 50
Billets pour aller de la Nouvelle-Orléans à Bladon Springs et pour le retour, bons pour la saison, $17 50.
Pour les circulaires et l'analyse des eaux s'adresser à
JAMES CONNER & CO., Propriétaires.
Ou à L. L. LYONS, Agent,
Coin Camp & Gravier.
1er mai—3m